

6^e Assemblée générale ordinaire de Swiss Re SA
Vendredi 21 avril 2017, à 14 h 00
Hallenstadion Zurich

Convocation



**Pour un
avenir
résilient**

Convocation et Ordre du Jour

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 6e Assemblée générale ordinaire de Swiss Re SA.

Date et heure : Vendredi 21 avril 2017, 14 h 00
(ouverture des portes à 12 h 30)

Lieu : Hallenstadion Zurich, Wallisellenstrasse 45,
8050 Zurich-Oerlikon

Transport :

En tram : Tram n° 11 ; arrêt « Messe/Hallenstadion »

En voiture : Parking Messe Zurich ; gratuit

En train : Gare Zurich-Oerlikon ; plusieurs liaisons de S-Bahn

ORDRE DU JOUR

Motions concernant l'exercice 2016

1. Rapport annuel (y.c. rapport de gestion), comptes annuels et comptes du Groupe pour l'exercice 2016	6
1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération	6
1.2 Approbation du rapport annuel (y.c. rapport de gestion), des comptes annuels et des comptes du Groupe pour l'exercice 2016	6
2. Affectation du bénéfice disponible	6
3. Approbation du montant global de la rémunération variable à court terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2016	7
4. Décharge des membres du Conseil d'administration	8

Motions concernant les exercices 2017/2018

5. Elections	9
5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration	9
5.1.1 Réélection de Walter B. Kielholz comme membre du Conseil d'administration et réélection comme Président du Conseil d'administration lors d'un vote unique	9
5.1.2 Réélection de Raymond K.F. Ch'ien	9
5.1.3 Réélection de Renato Fassbind	10
5.1.4 Réélection de Mary Francis	11
5.1.5 Réélection de Rajna Gibson Brandon	11
5.1.6 Réélection de C. Robert Henrikson	12
5.1.7 Réélection de Trevor Manuel	12
5.1.8 Réélection de Philip K. Ryan	13
5.1.9 Réélection de Sir Paul Tucker	13
5.1.10 Réélection de Susan L. Wagner	14
5.1.11 Election de Jay Ralph	15
5.1.12 Election de Joerg Reinhardt	15
5.1.13 Election de Jacques de Vaucleroy	16

5.2	Comité de Rémunération	16
5.2.1	Réélection de Raymond K.F. Ch'ien	16
5.2.2	Réélection de Renato Fassbind	16
5.2.3	Réélection de C. Robert Henrikson	17
5.2.4	Election de Joerg Reinhardt	17
5.3	Réélection du Représentant indépendant	17
5.4	Réélection de l'Organe de révision	18
6.	Approbation de la rémunération	19
6.1	Approbation du montant global maximal de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la durée de fonction entre l'Assemblée générale ordinaire 2017 et l'Assemblée générale ordinaire 2018.....	19
6.2	Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2018.....	20
7.	Réduction du capital-actions	22
8.	Approbation d'un nouveau programme de rachat d'actions	23
9.	Modifications des Statuts	24

Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments distingués.
Swiss Re SA

Pour le Conseil d'administration



Walter B. Kielholz
Président du Conseil d'administration



Felix Horber
Secrétaire général

Zurich, le 16 mars 2017

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant l'exercice 2016

1. Rapport annuel (y.c. rapport de gestion), comptes annuels et comptes du Groupe pour l'exercice 2016

1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération

Le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport de rémunération 2016 contenu dans le rapport financier.

1.2 Approbation du rapport annuel (y.c. rapport de gestion), des comptes annuels et des comptes du Groupe pour l'exercice 2016

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel (y.c. rapport de gestion), les comptes annuels et les comptes du Groupe pour l'exercice 2016.

2. Affectation du bénéfice disponible

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que le bénéfice disponible de 2016 de Swiss Re SA («Swiss Re SA» ou la «Société») soit employé comme suit :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	CHF	3 661 112
Bénéfice net pour l'exercice 2016	CHF	3 971 637 199

Bénéfice disponible	CHF	3 975 298 311
----------------------------	------------	----------------------

Affectation du bénéfice disponible :

Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	3 971 637 199
Report sur l'exercice en cours	CHF	3 661 112

Dividendes ordinaires issus des réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	1 580 996 826
--	-----	---------------

B. Explications

Pour l'exercice 2016, le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de 4,85 CHF, contre 4,60 CHF l'année précédente. Les dividendes ordinaires seront payés des réserves facultatives issues du bénéfice. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice disponible de Swiss Re SA d'un montant de 3 975 298 311 CHF comme suit : 3 971 637 199 CHF sont alloués aux réserves facultatives issues du bénéfice et 3 661 112 CHF sont reportés à nouveau.

Le dividende de 4,85 CHF proposé par le Conseil d'administration correspond à une augmentation de 5,4 % par rapport au dividende ordinaire de 4,60 CHF distribué l'année précédente. Il reflète le bon résultat de l'exercice 2016 ainsi que la très bonne dotation en capital et l'excellente position en termes de liquidité de Swiss Re SA. Le montant dévolu à la distribution de 1 580 996 826 CHF

équivalent à une distribution brute de 4,85 CHF par action (année précédente: 4,60 CHF par action) sur la base de 325 978 727 actions qui donnent droit à distribution (situation au 31 décembre 2016). Le montant total de la distribution dépendra du nombre d'actions en circulation au 24 avril 2017 et donnant droit à distribution. Aucune distribution n'est effectuée sur les actions détenues par la Société ou ses filiales.

Le versement du dividende ordinaire, après déduction de 35% au titre de l'impôt anticipé et net de tous frais, est prévu à partir du 27 avril 2017 à tous les actionnaires qui détiennent des actions le 24 avril 2017. A partir du 25 avril 2017, les actions seront négociées ex-dividende.

3. Approbation du montant global de la rémunération variable à court terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2016

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global de rémunération variable à court terme pour les membres de la Direction générale au titre de l'exercice précédent écoulé 2016 de 18 263 261 CHF.

B. Explications

La proposition d'approuver un montant global de rémunération variable à court terme de 18 263 261 CHF pour les 14 membres de la Direction générale (comparés aux 20 341 420 CHF attribués pour 2015 pour les 12 membres de la Direction générale) repose sur différents facteurs. En particulier, le Groupe a délivré de bons résultats US GAAP ainsi que de très bons résultats économiques. Toutes les unités commerciales ont contribué au bénéfice net, et il convient de mentionner la forte contribution des investissements. La performance technique du Groupe a été globalement solide, se traduisant notamment par une rentabilité technique dans l'ensemble des segments d'affaires. Property & Casualty Reinsurance a obtenu de bons résultats US GAAP et des résultats économiques solides. Life & Health Reinsurance a dépassé sa cible en matière de rendement des fonds propres et a enregistré de forts résultats économiques. La pression tarifaire persistante et les gros sinistres techniques ont pesé sur le résultat US GAAP de Corporate Solutions, et le résultat économique a été impacté par la non-reconnaissance des actifs incorporels (y compris le goodwill) relatifs à l'acquisition d'IHC, Risk Solutions, LLC. Life Capital a réalisé une forte performance au regard de l'ensemble des indicateurs et généré d'importantes liquidités brutes pour le Groupe. Le montant global proposé de 18 263 261 CHF comprend la totalité de l'«Annual Performance Incentive» (API) pour les 14 membres de la Direction générale, parmi lesquels 12 ont exercé leurs fonctions sur l'exercice complet et tient compte de la rémunération du précédent CEO du Groupe en 2016, des rémunérations des nouveaux membres de la Direction générale relatives à leurs promotions en tant que CEO Life Capital et CEO Reinsurance Asia, respectivement, et des ajustements de rémunération des membres existants de la Direction générale au titre de leurs promotions en tant que nouveau CEO du Groupe et nouveau CEO Reinsurance. L'API est expliqué en détail dans le rapport de rémunération 2016 aux pages 144-145 du rapport financier 2016.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant l'exercice 2016

Le montant global proposé couvre à la fois la part de l'API versé immédiatement en espèces et l'API différé. La part en espèces de l'API est payée au deuxième trimestre 2017, supposant l'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 et l'API différé est soumis à un délai d'acquisition sous conditions de performance de trois ans, comme stipulé au plan « Value Alignment Incentive » (VAI) de Swiss Re. Le paiement final au titre du VAI considère la moyenne des résultats Economic Value Management (EVM) des trois dernières années incluant toutes les années de souscription précédentes. Le paiement final sera entre 50 pour cent et 150 pour cent de l'API différé. Pour le CEO du Groupe, 50 pour cent de l'API total sont reportés dans le VAI et pour les autres membres de la Direction générale, 45 pour cent de l'API total sont reportés dans le VAI. Le VAI est expliqué en détail dans le rapport de rémunération 2016 aux pages 145-146 du rapport financier 2016.

Le montant global proposé est brut et comprend les cotisations aux assurances sociales. Le montant exclut une valeur estimée de 1 141 454 CHF relative à l'API pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re à l'assurance sociale légale. Les cotisations sociales patronales réelles continueront d'être publiées durant les exercices pendant lesquels elles seront dues et payées.

Deux membres de la Direction générale perçoivent l'API en dollars US (USD). Le montant global proposé et la conversion de l'API se basent sur un taux de change moyen 2016 de 1 CHF = 1.016599 USD. Toute fluctuation du taux de change jusqu'au paiement final de l'API est exclue.

4. Décharge des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration soient déchargés pour l'exercice 2016.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

5. Elections

5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

L'art. 14, al. 2 en lien avec l'art. 7, chiffre 2 des Statuts requiert une élection annuelle et individuelle des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration.

5.1.1 Réélection de Walter B. Kielholz comme membre du Conseil d'administration et réélection comme Président du Conseil d'administration lors d'un vote unique

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Walter B. Kielholz au Conseil d'administration et de le réélire comme Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire lors d'un vote unique.

B. Explication

Walter B. Kielholz a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 1998 et nommé au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Walter B. Kielholz a été Vice-Président de 2003 à avril 2009 et est Président du Conseil d'administration depuis mai 2009. Il préside le Comité Présidentiel et de Gouvernance.

Walter B. Kielholz a débuté sa carrière auprès de General Reinsurance Corporation, Zurich, en 1976, où il a occupé plusieurs postes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Italie avant de devenir responsable Marketing Europe de la Société. En 1986, il a intégré Credit Suisse, au sein duquel il était chargé des relations clientèle avec les grands groupes d'assurances. Il a rejoint Swiss Re en 1989 et est devenu membre de la Direction générale en 1993. Il a assumé la fonction de Chief Executive Officer de 1997 à 2002. Il a également été membre du Conseil d'administration du Credit Suisse Group SA de 1999 à 2014 et en a été le Président de 2003 à 2009.

Walter B. Kielholz est Vice-Président de l'Institute of International Finance, membre de la Table ronde européenne sur les services financiers, membre du Conseil de fondation d'Avenir Suisse et président de la Zürcher Kunstgesellschaft.

Walter B. Kielholz, ressortissant suisse né en 1951, est titulaire d'un diplôme en finance et comptabilité d'entreprise de l'Université de Saint-Gall, Suisse.

5.1.2 Réélection de Raymond K.F. Ch'ien

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Raymond K.F. Ch'ien au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Raymond K.F. Ch'ien a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 2008 et nommé au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Il est membre du Comité de Rémunération et du Comité Investissement.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

Raymond K.F. Ch'ien a été Directeur général du groupe Lam Soon Hong Kong de 1984 à 1997, Président du Conseil d'Administration de CDC Corporation de 1999 à 2011 et Président du Conseil d'Administration de MTR Corporation Limited de 2003 à 2015. Il est Président du Conseil d'administration de Hang Seng Bank Ltd et membre des Conseils d'administration de China Resources Power Holdings Company Ltd et de Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Ltd. Raymond K.F. Ch'ien est également membre de la Commission de développement économique du gouvernement de Hong Kong SAR et Président honoraire de la Federation of Hong Kong Industries.

Raymond K.F. Ch'ien, ressortissant chinois né en 1952, est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Pennsylvanie, Etats-Unis.

5.1.3 Réélection de Renato Fassbind

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Renato Fassbind au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Renato Fassbind a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011. Il a été désigné Vice-Président du Conseil d'Administration en 2012 et Lead Independent Director en 2014. Renato Fassbind préside le Comité d'Audit et il est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité de Rémunération.

Après deux ans chez Kunz Consulting AG, Renato Fassbind a rejoint F. Hoffmann-La Roche SA en 1984 et est devenu responsable de l'audit interne en 1988. De 1986 à 1987, il a travaillé comme expert-comptable chez Peat Marwick à New Jersey, Etats-Unis. En 1990, il a intégré ABB SA en qualité de responsable Corporate Staff Audit et, de 1997 à 2002, il a été Chief Financial Officer et membre du Comité de direction du Groupe. En 2002, il a rejoint le groupe Diethelm Keller Holding SA en tant que Chief Executive Officer. De 2004 à 2010, il a assumé la fonction de Chief Financial Officer et siégé à la Direction générale de Credit Suisse Group SA. Renato Fassbind est membre des Conseils d'administration de Nestlé SA et de Kühne + Nagel International SA.

Renato Fassbind, ressortissant suisse né en 1955, est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Zurich, Suisse, et a obtenu le diplôme de Certified Public Accountant à Denver, Etats-Unis.

5.1.4 Réélection de Mary Francis

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Mary Francis au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Mary Francis a été élue au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2013. Elle est membre du Comité d'Audit et du Comité Finances et Risques.

Mary Francis a occupé plusieurs postes de haut niveau au sein du ministère des Finances britannique et de la chancellerie du cabinet, notamment celui de Conseillère financière à l'Ambassade britannique à Washington DC, de secrétaire privée du Premier ministre (John Major) et de secrétaire privée adjointe de la Reine Elisabeth II. Entre 1999 et 2005, elle a été Directrice générale de l'Association des assureurs britanniques. Elle est ancien membre non exécutif des Conseils d'administration de la Banque d'Angleterre et d'Aviva plc. De 2006 à 2014, elle a été Senior Independent Director de la société d'énergie britannique Centrica plc. Mary Francis est membre des Conseils d'administration de Barclays plc, Barclays Bank plc et d'Enso plc ainsi que membre du UK Takeover Appeal Board. Elle est également Conseillère senior de Chatham House.

Mary Francis, ressortissante britannique née en 1948, est titulaire d'un Master of Arts du Newnham College de l'Université de Cambridge, Royaume-Uni.

5.1.5 Réélection de Rajna Gibson Brandon

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Rajna Gibson Brandon au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Rajna Gibson Brandon a été élue au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 2000 et nommée au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Elle est membre du Comité Finances et Risques et du Comité Investissement.

Rajna Gibson Brandon est Professeure de finance à l'Université de Genève, Directrice et membre du Conseil de fondation du Geneva Institute for Wealth Management et Directrice adjointe du Geneva Finance Research Institute. Elle est également Présidente du Conseil économique du Swiss Training Centre for Investment Professionals /AZEK et membre du Conseil de fondation de la Fondation d'entreprise Natixis pour la recherche quantitative. Rajna Gibson Brandon a été Professeure à l'Université de Lausanne de 1991 à 2000 et à l'Université de Zurich de 2000 à 2008. Elle a été membre de la Commission fédérale des banques de 1997 à 2004.

Rajna Gibson Brandon, ressortissante suisse née en 1962, est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, Suisse.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

5.1.6 Réélection de C. Robert Henrikson

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire C. Robert Henrikson au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

C. Robert Henrikson a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2012. Il préside le Comité de Rémunération et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité Finances et Risques.

C. Robert Henrikson a été Président du Conseil d'Administration et Chief Executive Officer de MetLife, Inc. de 2006 à 2011. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de haut niveau dans les affaires individuelles, de groupe et de prévoyance vieillesse de MetLife. En 2004, il est devenu Chief Operating Officer de la société. C. Robert Henrikson a été Président de l'American Council of Life Insurers et du Financial Services Forum, ainsi que Directeur honoraire de l'American Benefits Council et membre du US President's Export Council. Il siège aux Conseils d'administration d'Invesco SA et d'AmeriCares. Il est également membre des Conseils de fondation de l'Université Emory, de la S.S. Huebner Foundation for Insurance Education et de l'Indian Springs School, ainsi qu'administrateur du Bipartisan Policy Center.

C. Robert Henrikson, ressortissant américain né en 1947, est titulaire d'un Bachelor of Arts de l'Université de Pennsylvanie, Etats-Unis, et d'un doctorat en droit de l'Université Emory, Etats-Unis.

5.1.7 Réélection de Trevor Manuel

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Trevor Manuel au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Trevor Manuel a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2015. Il est membre du Comité d'Audit et du Comité d'Investissement.

Trevor Manuel a été ministre du gouvernement sud-africain durant plus de 20 ans. Il a occupé le poste de ministre des Finances de 1996 à 2009 et de ministre auprès de la Présidence en charge de la Commission nationale du plan de 2009 à 2014. Il a assumé des responsabilités au sein d'organismes internationaux, tels que la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le G20, la Banque Africaine de Développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Trevor Manuel est Recteur de l'Université de technologie de la péninsule du Cap, Professeur associé à l'Université de Johannesburg ainsi que Professeur honoraire à l'Université de Cape Town. Il est également Président du Conseil d'administration d'Old Mutual Group Holdings Ltd, administrateur d'Old

Mutual plc, Vice-Président de Rothschild South Africa et membre du Conseil Consultatif International du Groupe Rothschild.

Trevor Manuel, ressortissant sud-africain né en 1956, est titulaire d'un diplôme national en génie civil et ingénierie des structures de l'Université de technologie de la péninsule du Cap, Afrique du Sud, et a achevé un Executive Management Programme à l'Université de Stanford, Etats-Unis.

5.1.8 Réélection de Philip K. Ryan

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Philip K. Ryan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Philip K. Ryan a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2015. Il préside le Comité Finances et Risques et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité d'Audit. Il est également Président du Conseil d'Administration de la Swiss Re America Holding Corporation.

Philip K. Ryan a occupé plusieurs postes au sein du Credit Suisse entre 1985 et 2008. Il a, entre autres, été Président du Conseil d'Administration du Financial Institutions Group, Chief Financial Officer du Credit Suisse Group SA, Chief Financial Officer de Credit Suisse Asset Management et Managing Director de CSFB Financial Institutions Group. Puis, de 2008 à 2012, il a été Chief Financial Officer de Power Corporation of Canada. A ce titre, il a été membre des Conseils d'administration d'IGM Financial Inc., de Great-West Lifeco Inc., ainsi que de plusieurs de leurs filiales, dont Putnam Investments. Philip K. Ryan est Operating Partner à Corsair Capital, membre du Conseil consultatif de NY Green Bank, Professeur associé à la NYU Stern School of Business et membre du Smithsonian National Board.

Philip K. Ryan, ressortissant américain né en 1956, est titulaire d'un MBA en finance de la Kelley Graduate School of Business, Université de l'Indiana, Etats-Unis et d'un bachelor d'ingénierie industrielle de l'Université de l'Illinois, Etats-Unis.

5.1.9 Réélection de Sir Paul Tucker

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Sir Paul Tucker au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Sir Paul Tucker a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2016. Il est membre du Comité Finances et Risques et du Comité d'Investissement.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

Sir Paul Tucker est Président du Systemic Risk Council et membre de la Harvard Kennedy School of Government. Il est également membre du comité du Financial Services Volunteers Corps et membre de l'Advisory Committee of Autonomous Research. Il a été Vice-Gouverneur de la Banque d'Angleterre de 2009 à 2013. Il a occupé diverses fonctions dirigeantes au sein de la Banque d'Angleterre à partir de 1980, y compris en tant que membre du Monetary Policy Committee, du Financial Policy Committee, du Prudential Regulatory Authority Board et du Court of Directors. Il a aussi été membre du Comité de pilotage du Conseil de stabilité financière du G20 et membre du Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux.

Sir Paul Tucker, ressortissant britannique né en 1958, est diplômé du Trinity College, Cambridge, Royaume-Uni, et titulaire d'un BA en mathématiques et philosophie. En 2014, il a été fait chevalier pour ses services à la banque centrale.

5.1.10 Réélection de Susan L. Wagner

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Susan L. Wagner au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Susan L. Wagner a été élue au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2014. Elle préside le Comité Investissement et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité Finances et Risques.

Susan L. Wagner est co-fondatrice de BlackRock, où elle a occupé le poste de Vice-Présidente et siégé aux Global Executive et Operating Committees avant son retrait en 2012. Durant les quelque 25 années qu'elle a passées auprès de BlackRock, Susan L. Wagner a occupé plusieurs postes tels que Chief Operating Officer et responsable des départements Strategy, Corporate Development, Investor Relations, Marketing and Communications, Alternative Investments et International Client Businesses. Avant de fonder BlackRock, Susan L. Wagner a été Vice-Présidente chez Lehman Brothers pour les activités banque d'investissement et marchés financiers des établissements de crédit hypothécaire et d'épargne. Susan L. Wagner siège aux Conseils d'administration d'Apple Inc. et de BlackRock, Inc. Elle est par ailleurs membre des Conseils de fondation de la Hackley School, Etats-Unis, et du Wellesley College, Etats-Unis.

Susan L. Wagner, ressortissante américaine née en 1961, est titulaire d'un BA en anglais et en économie du Wellesley College, Etats-Unis, et d'un MBA en finance de l'Université de Chicago, Etats-Unis.

5.1.11 Election de Jay Ralph

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Jay Ralph au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Jay Ralph a été membre du Directoire d'Allianz SE de 2010 à 2016. Parallèlement, il a exercé des mandats au sein de plusieurs Conseils d'administration de filiales d'Allianz SE. Entre 2007 et 2009, il a occupé le poste de Chief Executive Officer d'Allianz Re, après avoir été Président et Chief Executive Officer d'Allianz Risk Transfer de 1997 à 2006. Avant d'intégrer Allianz, Jay Ralph a été successivement auditeur chez Arthur Andersen & Company, Investment Officer à la Northwestern Mutual Life Insurance Company, Président de Centre Re Bermuda Ltd et membre du Conseil exécutif de Zurich Re. Jay Ralph est membre du Conseil consultatif des pensions de Siemens.

Jay Ralph, ressortissant américain et suisse né en 1959, est titulaire d'un MBA en finance et en économie de l'Université de Chicago, Etats-Unis, et d'un BBA en finance et en comptabilité de l'Université du Wisconsin, Etats-Unis. Il est par ailleurs Certified Public Accountant (CPA), Chartered Financial Analyst (CFA) ainsi que membre du Life Management Institute (FLMI).

5.1.12 Election de Joerg Reinhardt

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Joerg Reinhardt au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Joerg Reinhardt est Président du Conseil d'administration de Novartis depuis 2013. Il a été Président du Directoire de Bayer HealthCare SA et du Comité exécutif de Bayer HealthCare entre 2010 et 2013. Avant cela, il a exercé plusieurs fonctions dirigeantes chez Novartis. Il a notamment été Chief Operating Officer de 2008 à 2010 et il a dirigé la division Vaccins et Diagnostics de 2006 à 2008. Dans les années précédentes, il a occupé des postes de responsabilité dans le domaine de la recherche et du développement principalement. Joerg Reinhardt a débuté sa carrière en 1982 chez Sandoz Pharma SA, une des sociétés qui ont précédé Novartis.

De 2000 à 2010, Joerg Reinhardt a en outre été Président du Conseil de fondation de l'Institut de génomique de la Fondation Novartis pour la recherche. Il a été membre du Conseil de surveillance de MorphoSys SA entre 2001 et 2004 ainsi qu'administrateur de Lonza Group SA de 2012 à 2013.

Joerg Reinhardt, ressortissant allemand né en 1956, est titulaire d'un doctorat en pharmacie de l'Université de la Sarre, Allemagne.

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

5.1.13 Election de Jacques de Vaucleroy

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Jacques de Vaucleroy au Conseil d'administration pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Jacques de Vaucleroy est Vice-Président du Conseil d'administration d'Ahold Delhaize et membre des Conseils d'administration de Fidelity International Limited et de MyMicroInvest SA. Il siège par ailleurs aux Conseils de la Fondation Simón I. Patiño et de l'organisation à but non lucratif TADA.

Jacques de Vaucleroy a été membre du Comité de direction du Groupe AXA de 2010 à 2016, CEO d'AXA pour les régions Europe du Nord, Europe centrale et Europe de l'Est ainsi que CEO de Global Life & Savings. Il a exercé par ailleurs plusieurs mandats au sein de Conseils d'administration et de surveillance de sociétés du groupe AXA. Avant de rejoindre AXA, il a occupé pendant 24 ans plusieurs postes de responsabilité chez ING, principalement dans le domaine bancaire, de la gestion d'actifs et de l'assurance. Il a notamment été membre du Conseil exécutif d'ING Group de 2006 à 2009, en charge des activités d'assurance et de gestion d'actifs en Europe.

Jacques de Vaucleroy, ressortissant belge né en 1961, est titulaire d'une licence en droit des Facultés Universitaires de Namur, d'un master en droit de l'Université Catholique de Louvain et d'un master en droit des affaires de la Vrije Universiteit Brussel.

5.2 Comité de Rémunération

L'art. 19, al. 1 en liaison avec l'art. 7, chiffre 2 des Statuts prévoit l'élection annuelle et individuelle des membres du Comité de Rémunération du Conseil d'administration (le « Comité de Rémunération »).

5.2.1 Réélection de Raymond K.F. Ch'ien

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Raymond K.F. Ch'ien au Comité de Rémunération pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Le curriculum vitae de Raymond K.F. Ch'ien est inclus dans le point 5.1.2 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2016 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse www.swissre.com (About us – Our Leadership – Board of Directors).

5.2.2 Réélection de Renato Fassbind

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Renato Fassbind au Comité de Rémunération pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Le curriculum vitae de Renato Fassbind est inclus dans le point 5.1.3 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2016 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse www.swissre.com (About us – Our Leadership – Board of Directors).

5.2.3 Réélection de C. Robert Henrikson

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire C. Robert Henrikson au Comité de Rémunération pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Le curriculum vitae de C. Robert Henrikson est inclus dans le point 5.1.6 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2016 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse www.swissre.com (About us – Our Leadership – Board of Directors).

5.2.4 Election de Joerg Reinhardt

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Joerg Reinhardt au Comité de Rémunération pour un mandat d'un an arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

Etant donné que Carlos E. Represas ne se présente pas pour une réélection comme membre au Conseil d'administration, le Conseil d'administration a conclu, que Joerg Reinhardt serait un successeur qualifié vu son expérience. Le curriculum vitae de Joerg Reinhardt est inclus dans le point 5.1.12 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2016 au chapitre Corporate Governance.

5.3 Réélection du Représentant indépendant

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, comme Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

B. Explication

L'art. 20 en liaison avec l'art. 7, chiffre 3 des Statuts prévoit l'élection annuelle du Représentant indépendant.

Le Conseil d'administration propose de réélire Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, comme Représentant indépendant. Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, a été élu comme Représentant indépendant par l'Assemblée générale ordinaire en 2014, en 2015 et en 2016. Son CEO, M. René Schwarzenbach, avait déjà rempli la fonction de Représentant indépendant des

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

actionnaires de Swiss Re SA les années précédentes. Il est indépendant et jouit d'une grande expérience dans ce rôle et ses procédures respectives.

5.4 Réélection de l'Organe de révision

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA (PwC), à Zurich, comme Organe de révision pour un mandat d'un an.

B. Explication

Sur proposition du Comité d'Audit, le Conseil d'administration recommande la nomination de PwC comme Organe de révision pour un nouveau mandat d'un an. PwC a fait ses preuves en tant que société d'audit professionnelle et efficace, qui satisfait aux exigences élevées d'un groupe mondial de ré/assurance. PwC a confirmé au Comité d'Audit qu'il satisfaisait aux exigences d'indépendance requises pour l'exercice de son mandat d'Organe de révision. PwC exerce ce mandat pour le Groupe Swiss Re depuis 1991.

D'autres informations sur l'Organe de révision figurent dans le rapport financier 2016 au chapitre Corporate Governance.

6. Approbation de la rémunération

6.1 Approbation du montant global maximal de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la durée de fonction entre l'Assemblée générale ordinaire 2017 et l'Assemblée générale ordinaire 2018

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global maximal de 9 900 000 CHF au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour le mandat suivant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

B. Explication

Conformément à l'article 24, alinéa 2 des Statuts, le montant global maximal proposé couvre à la fois la rémunération fixe en espèces (60%), la part allouée en actions (40%), qui sont bloquées pendant quatre ans, et certains autres avantages mineurs. Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent qu'une rémunération fixe. Ils ne perçoivent ni rémunération variable, ou sous conditions de performance, ni stock-options. Le montant global maximal proposé comprend également les honoraires versés par des sociétés du Groupe Swiss Re. Le montant attribué pour la durée du mandat, de l'Assemblée générale ordinaire 2016 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017 était de 10 100 000 CHF, et le montant global payé aux membres du Conseil d'administration pendant cette période était de 9 933 681 CHF (cf. détails dans le rapport de rémunération 2016 à la page 158 du rapport financier 2016). Le montant de 9 900 000 CHF proposé jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018 reflète les changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités. Le montant global maximal proposé a été déterminé en supposant que toutes les personnes proposées à la (ré)élection soient (ré)élues en tant que membres du Conseil d'administration (et de son Comité de Rémunération) lors de l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération des membres du Conseil d'administration est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2016, à la page 149 du rapport financier 2016.

Le montant global proposé est brut et comprend les cotisations aux assurances sociales. Il exclut un montant estimé à 618 750 CHF pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re à l'assurance sociale légale. Les cotisations sociales patronales réelles versées par la Société continueront d'être publiées durant les exercices pendant lesquels elles seront dues et payées.

Deux membres actuels du Conseil d'administration perçoivent des honoraires en dollars US (USD) en raison de leurs mandats d'administrateur dans d'autres compagnies du Groupe Swiss Re. Le montant global proposé pour ces deux membres se base sur un taux de change moyen 2016 de 1 CHF = 1.016599 USD. Toute fluctuation du taux de change jusqu'au paiement final des honoraires est exclue.

6.2 Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2018

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global maximal de 34 000 000 CHF au titre de la rémunération fixe et variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2018.

B. Explication

Conformément à l'article 24, alinéas 1, 3, 4 et 6 à 9 des Statuts, le montant global maximal proposé pour les membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2018 est calculé pour un total de 13 membres et comprend la rémunération fixe et variable à long terme ainsi qu'une réserve d'environ 10%.

Pour l'exercice 2017, les actionnaires ont approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016 un montant global maximal de la rémunération fixe et variable à long terme de 34 000 000 CHF pour les 13 membres de la Direction générale. Ce montant ne tient pas compte de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme supplémentaires requises, dues aux changements dans la Direction générale annoncés après l'Assemblée générale ordinaire 2016. Un «montant supplémentaire» («Zusatzbetrag») est disponible conformément à l'article 23 des Statuts, en cas d'épuisement du montant global maximal.

La rémunération fixe comprend le salaire de base, les allocations, les cotisations de prévoyance, l'augmentation au titre du plan global de participation en actions de Swiss Re et d'autres avantages. Les allocations, le cas échéant, peuvent prendre la forme d'indemnités de logement et de frais d'études, de dépenses forfaitaires, de dépenses de déménagement/impôts, d'allocations familiales et apparentées. La rémunération fixe de la Direction générale est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2016 à la page 144 du rapport financier 2016.

La rémunération variable à long terme sera, le cas échéant, octroyée au premier semestre de l'exercice 2018. Le montant global maximal tient compte de la valeur des attributions aux membres de la Direction générale au moment de l'octroi. La décision d'octroi de la rémunération variable à long terme est prospective, afin d'encourager les membres de la Direction générale à concentrer leurs efforts sur les résultats, sur l'efficacité du capital et sur la position concurrentielle de Swiss Re, autant d'éléments qui sont essentiels à la création de valeur à long terme pour les actionnaires et à la réalisation de performances commerciales durables. Il est possible que la valeur finale payée en actions à la fin de la période d'acquisition soit différente de la valeur d'octroi, car le Leadership Performance Plan (LPP) qui régit aujourd'hui la rémunération variable à long terme est divisé en plusieurs composantes, le Restricted Shares Unit (RSU) qui prévoit une fourchette de versement comprise entre zéro et 100%, et le Performance Share Unit (PSU) qui prévoit une fourchette de versement comprise entre zéro et 200%. L'acquisition est conditionnée par la performance réalisée par la Société sur la période de trois ans en fonction des cibles prédéfinies et de l'évolution du prix de l'action. La rémunération variable à

long terme de la Direction générale, incluant les composantes RSU et PSU, est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2016 aux pages 146-147 du rapport financier 2016.

Le montant global maximal inclut une réserve d'environ 10% du montant prévu de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour 2018 qui prend en compte des dépenses non prévues, des ajustements de marché de rémunération et/ou des coûts inattendus, y compris, mais non exclusifs, les taxes contractuelles ou exigibles immédiatement ou des avantages similaires. Le montant global proposé est brut et comprend les cotisations aux assurances sociales. Il exclut un montant estimé de 2 125 000 CHF au moment du paiement ou de l'octroi des attributions pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re à l'assurance légale. Les cotisations sociales patronales réelles versées par la Société continueront d'être publiées durant les exercices pendant lesquels elles seront dues et payées.

Deux membres actuels de la Direction générale sont payés en USD, dont un est également payé en dollars de Singapour (SGD) en raison d'une répartition de rémunération entre deux pays. Le montant global proposé se base sur un taux de change moyen 2016 de 1 CHF = 1.016599 USD et de 1 CHF = 1.400901 SGD respectivement. Toute fluctuation du taux de change jusqu'au versement final de toutes les composantes de rémunération (y.c. le versement au titre du LPP à la fin de la période d'acquisition des droits) est exclue.

Le montant de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme qui sera effectivement payé et octroyé aux membres de la Direction générale pour l'exercice 2018 sera publié dans le rapport de rémunération 2018. Le rapport de rémunération 2018 sera soumis au vote consultatif de l'Assemblée générale ordinaire 2019.

7. Réduction du capital-actions

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de (i) réduire le capital-actions ordinaire de 1 062 028.00 CHF, de 36 007 256.10 CHF à 34 945 228.10 CHF, en annulant 10 620 280 actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune détenues par la Société, de (ii) déclarer que, selon les résultats du rapport de l'audit spécial effectué par l'organe de révision de la Société, PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, les créanciers sont couverts même après la réduction du capital conformément à l'art. 732, al. 2 du Code suisse des obligations, et (iii) de modifier l'art. 3, al. 1 des Statuts comme suit à la date à laquelle la réduction du capital-actions est inscrite au Registre du commerce du Canton de Zurich :

Versión actuelle

Art. 3 Capital-actions, actions et titres intermédiés

1. Le capital-actions entièrement libéré s'élève à CHF 36 007 256.10. Il est divisé en 360 072 561 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.

Versión révisée proposée

Art. 3 Capital-actions, actions et titres intermédiés

1. Le capital-actions entièrement libéré s'élève à CHF 34 945 228.10. Il est divisé en 349 452 281 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.

[Les alinéas 2 à 9 demeurent inchangés]

B. Explication

Le 22 avril 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale ordinaire 2017 dans le cadre d'un programme public de rachat d'actions (le «Programme») à des fins d'annulation. La Société a lancé le Programme le 4 novembre 2016 et, jusqu'à la fin du Programme le 9 février 2017, a racheté 10 620 280 actions sur la seconde ligne de négoce de la SIX Swiss Exchange, par l'intermédiaire de la Banque Cantonale de Zurich. La valeur d'acquisition des actions rachetées correspond à 999 999 942.06 CHF.

En vue de l'annulation des actions rachetées, le capital-actions ordinaire est réduit de 1 062 028.00 CHF à 34 945 228.10 CHF. La réduction du capital-actions ordinaire requiert la publication de trois avis aux créanciers dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi qu'indiqué à l'art. 733 du Code suisse des obligations; de tels avis seront publiés après l'Assemblée générale ordinaire 2017. Dans les deux mois qui suivront la troisième publication de l'avis, les créanciers pourront produire leurs créances ou exiger que la Société garantisse les créances. Une autre condition préalable à la réduction du capital est l'établissement d'un rapport spécial par l'organe de révision, confirmant que les créances sont entièrement couvertes et que la liquidité de Swiss Re SA reste garantie après la réduction du capital. L'organe de révision de la Société, PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, remettra un tel rapport lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017.

8. Approbation d'un nouveau programme de rachat d'actions

A. Proposition

Le Conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions de la Société jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale ordinaire 2018 dans le cadre d'un programme public de rachat d'actions à des fins d'annulation. Le Conseil d'administration peut définir les détails du programme public de rachat d'actions. Les actions rachetées dans le cadre du programme public de rachat d'actions seront annulées et n'entreront donc pas dans la limite de 10% appliquée aux propres actions de la Société, conformément à l'art. 659 du Code suisse des obligations. La modification des Statuts (réduction du capital-actions) en ce qui concerne le nombre effectif d'actions rachetées sera soumise à l'approbation d'une Assemblée générale ordinaire suivante.

B. Explication

Le programme public de rachat d'actions (le «nouveau Programme») proposé est éprouvé sur le marché et constitue une plateforme efficace pour la distribution de capital excédentaire pouvant être utilisée de manière flexible. Le nouveau Programme favorise la discipline de gestion du capital. Le Conseil d'administration n'exécutera le nouveau Programme que si les circonstances le permettent. En conséquence, le nouveau Programme ne sera exécuté que si le Conseil d'administration est convaincu que le capital excédentaire généré en 2017 est suffisant pour financer de tels rachats, qu'aucun sinistre majeur n'a eu lieu et que les opportunités commerciales qui se présentent ne satisfont pas aux objectifs stratégiques et financiers de Swiss Re SA et toutes les autorisations administratives ont été reçues.

Le Conseil d'administration prévoit d'utiliser le capital excédentaire généré en 2017 en vue de racheter des actions jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale ordinaire 2018. Le Conseil d'administration a choisi une procédure par étapes: à l'Assemblée générale ordinaire initiale, les actionnaires prennent la décision d'approuver le nouveau Programme; à une Assemblée générale ordinaire suivante seulement, ils adoptent une résolution visant à annuler les actions rachetées. L'avantage de cette procédure réside dans le fait que les actions rachetées ne sont pas soumises à la restriction légale selon laquelle les entreprises ne peuvent pas détenir plus de 10 % de leurs propres actions. Cela offrira une plus grande flexibilité à Swiss Re SA, ce qui va dans le sens de l'approche de gestion du capital de la Société.

9. Modifications des Statuts

9.1 Renouveau du capital autorisé et modification de l'art. 3b des Statuts : Capital autorisé

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose pour la modification de l'art. 3b des Statuts (i) de renouveler l'autorisation pour l'émission du capital autorisé précisée à l'alinéa 1 jusqu'au 21 avril 2019, (ii) de renouveler la limitation précisée à l'alinéa 5 pour l'émission d'actions à partir du capital autorisé pour lequel les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants ont été exclus, jusqu'au 21 avril 2019 et (iii) de diminuer le nombre maximal d'actions selon l'alinéa 5 de 74 000 000 précédemment à 70 000 000. En conséquence, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3b des Statuts comme suit :

Version actuelle

Art. 3b Capital autorisé

1. Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps le capital-actions de la société d'un montant maximum n'excédant pas CHF 8 500 000 jusqu'au 21 avril 2017 par l'émission d'un maximum de 85 000 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, à libérer entièrement. Les augmentations par voie de prise ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. La date de l'émission, le prix d'émission, la nature des apports ainsi qu'une éventuelle reprise de bien, le point de départ du droit au dividende ainsi que la déchéance ou la répartition des droits de souscription préférentiels non exercés seront déterminés par le Conseil d'administration.

Version révisée proposée

Art. 3b Capital autorisé

1. Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps le capital-actions de la société d'un montant maximum n'excédant pas CHF 8 500 000 jusqu'au **21 avril 2019** par l'émission d'un maximum de 85 000 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, à libérer entièrement. Les augmentations par voie de prise ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. La date de l'émission, le prix d'émission, la nature des apports ainsi qu'une éventuelle reprise de bien, le point de départ du droit au dividende ainsi que la déchéance ou la répartition des droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) non exercés seront déterminés par le Conseil d'administration.

[Les alinéas 2 à 4 demeurent inchangés]

5. Le nombre maximal d'actions nominatives pouvant être émises (i) à partir du capital autorisé selon le présent article 3b des statuts avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ainsi que (ii) à partir du capital conditionnel selon l'article 3a avec suppression du droit des actionnaires existants de souscrire préalablement aux instruments financiers sur actions (tels que définis à l'article 3a al. 1 des statuts), ne peut dépasser 74 000 000 avant le 21 avril 2017.

5. Le nombre maximal d'actions nominatives pouvant être émises (i) à partir du capital autorisé selon le présent article 3b des Statuts avec suppression ~~des droits de~~ souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants ainsi (ii) que' à partir du capital conditionnel selon l'article 3a avec suppression ~~des droits de~~ souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) des actionnaires existants ~~de souscrire~~ ~~préalablement~~ aux instruments financiers sur actions (tels que définis à l'article 3a al. 1 des Statuts), ne peut dépasser 70 000 000 avant le 21 avril 2019.

B. Explication

Le Conseil d'administration propose de renouveler le capital autorisé selon l'art. 3b des Statuts pour deux années supplémentaires jusqu'au 21 avril 2019. Pour les mêmes raisons qu'en 2011, quand la sous-limite respective a été adoptée, et qu'en 2013 et 2015, lorsque le capital autorisé a été renouvelé, il est proposé de maintenir la possibilité d'exclure ou de restreindre les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants. Comme en 2011, 2013 et 2015, d'autres institutions financières suisses et européennes disposent toujours de la flexibilité nécessaire pour limiter les droits de souscription des actionnaires existants. Le marché américain est l'un des marchés clés de Swiss Re. Le droit américain des sociétés exclut généralement les droits de souscription, à moins qu'ils soient octroyés spécifiquement dans les documents constitutifs. Cela permet aux concurrents américains de Swiss Re de renforcer beaucoup plus rapidement leur dotation en capital lorsque les opportunités du marché et le contexte commercial l'exigent. Les sociétés qui peuvent rapidement s'adapter à l'évolution des exigences en capitaux disposent d'un avantage concurrentiel certain sur celles qui ne disposent pas de la flexibilité nécessaire.

Les dispositions des alinéas 2 à 4 restent inchangées, y compris l'exclusion des droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) précisée à l'alinéa 3, par lequel le Conseil d'administration, dans la sous-limite d'un montant de 3 500 000 CHF via l'émission d'au maximum 35 000 000 actions nominatives (10.02 % des actions émises, après l'accomplissement de la réduction du capital-actions selon l'objet 7 de l'ordre du jour), peut exclure ou restreindre les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants pour l'utilisation d'actions en rapport avec (i) des fusions et des acquisitions (y compris reprises) de sociétés, de parts de sociétés, de participations ou de nouveaux investissements de la Société et/ou des Sociétés du Groupe, le financement ou le refinancement de ces fusions, acquisitions ou nouveaux investissements, la conversion d'emprunts, d'actions ou d'autres titres, et/ou (ii) le renforcement rapide et efficace de la dotation en capital

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

réglementaire de la Société ou des Sociétés du Groupe, si le Conseil d'administration estime prudent ou approprié de procéder ainsi (y compris au moyen de placements privés).

Le Conseil d'administration propose de faire passer le nombre maximal d'actions à l'alinéa 5 de 74 000 000 précédemment à 70 000 000. Il s'agit d'une réduction purement formelle, consistant à arrondir à la baisse le nombre maximal précédent à un maximum de 70 000 000. Le nombre maximal d'actions de 74 000 000 correspondait à 20 % des actions en circulation au moment où l'art. 3b a été modifié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2013.

9.2 Modification de l'art. 3a des Statuts : Capital conditionnel pour instruments financiers sur actions

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose pour la modification de l'art. 3a des Statuts (i) que les raisons qui motivent l'exclusion des droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) selon l'alinéa 2 soient alignées sur l'autorisation existante d'exclure les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) prévue à l'art. 3b des Statuts, (ii) que les conditions, indiquées à l'alinéa 3, concernant l'émission des instruments financiers sur actions et des nouvelles actions nominatives soient clarifiées, (iii) de porter le nombre maximal d'actions à l'alinéa 5 à 70 000 000 contre 74 000 000 précédemment, et (iv) de renouveler la limitation, précisée à l'alinéa 5, à l'émission d'actions à partir du capital conditionnel, pour lequel les droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) des actionnaires existants sur les instruments financiers sur actions ont été exclus, jusqu'au 21 avril 2019. En conséquence, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3a des Statuts comme suit :

Versio*n* actuelle

Art. 3a Capital conditionnel pour instruments financiers sur actions

2. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants sont exclus. Les détenteurs des droits de conversion et/ou d'option rattachés aux instruments financiers sur actions sont autorisés à souscrire de nouvelles actions. Sous réserve de l'al. 5, le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou exclure le droit des actionnaires existants de souscrire préalablement aux

Versio*n* révisée proposée

Art. 3a Capital conditionnel pour instruments financiers sur actions

[Les alinéas 1 et 4 demeurent inchangés]

2. Les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants sont exclus. Les détenteurs des droits de conversion et/ou d'option rattachés aux instruments financiers sur actions sont autorisés à souscrire de nouvelles actions. Sous réserve de l'al. 5, le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou exclure les droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*)

instruments financiers sur actions, en cas d'émission d'instruments financiers sur actions (i) sur les marchés nationaux et/ou internationaux de capitaux (y compris par le biais de placements privés auprès d'un ou plusieurs investisseurs stratégiques choisis) et/ou (ii) pour assurer le financement ou refinancement d'achats d'entreprises, de parts d'entreprises, de participations ou de nouveaux investissements de la Société et/ou de sociétés du groupe.

3. Dans la mesure où tout droit de souscription préalable est exclu, (i) les instruments financiers sur actions devront être placés aux conditions du marché, (ii) le délai d'exercice des options et des droits de conversion ne pourra excéder dix (10) ans pour les premières et vingt (20) ans pour les seconds et (iii) le prix de conversion ou d'exercice des nouvelles actions nominatives doit être fixé à un niveau correspondant au moins aux conditions du marché au moment de l'émission des instruments financiers sur actions.

des actionnaires existants ~~de souscrire~~ ~~préalablement~~ aux instruments financiers sur actions, en cas d'émission d'instruments financiers sur actions (i) sur les marchés nationaux et/ou internationaux de capitaux (y compris ou par le biais de placements privés ~~auprès~~ ~~d'un ou plusieurs investisseurs~~ ~~stratégiques choisis~~) et/ou **en relation avec des (ii) pour assurer le financement ou refinancement d' fusions, achats acquisitions (y compris reprises) de sociétés, d'entreprises, de parts d'entreprises de sociétés, de participations ou de nouveaux investissements planifiés par de la Société et/ou par des Sociétés du Groupe, le financement ou le refinancement de telles fusions, acquisitions ou nouveaux investissements, ou (ii) renforcement de la dotation en capital réglementaire de la Société ou des Sociétés du Groupe, si le Conseil d'administration estime prudent ou approprié de procéder ainsi.**

3. Dans la mesure où ~~tout les droits~~ de souscription ~~préalable~~ **prioritaires (Vorwegzeichnungsrechte) est sont** exclus, (i) les instruments financiers sur actions devront être placés aux conditions du marché, (ii) le délai d'exercice des options et des droits de conversion ne pourra excéder dix (10) ans pour les premières et ~~vingt~~ **trente (320)** ans pour les seconds et (iii) le prix de conversion ou d'exercice **ou la méthode de calcul pour un tel prix** des nouvelles actions nominatives doit être fixé à un niveau correspondant ~~au moins~~ aux conditions **et pratiques** du marché au moment de l'émission des instruments financiers sur actions **ou de l'émission de nouvelles actions nominatives.**

Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

Motions concernant les exercices 2017/2018

5. Le nombre maximal d'actions nominatives pouvant être émises (i) à partir du capital autorisé selon l'article 3b des statuts avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ainsi que (ii) à partir du capital conditionnel selon le présent article 3a avec suppression du droit des actionnaires existants de souscrire préalablement aux instruments financiers sur actions, ne peut dépasser 74 000 000 avant le 21 avril 2017.
5. Le nombre maximal d'actions nominatives pouvant être émises (i) à partir du capital autorisé selon l'article 3b des Statuts avec suppression ~~des~~ droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) des actionnaires existants ainsi (ii) qu'à partir du capital conditionnel selon le présent article 3a avec suppression ~~des~~ droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) des actionnaires existants ~~de souscrire~~ ~~préalablement~~ aux instruments financiers sur actions, ne peut dépasser **70 000 000** avant le **21 avril 2019**.

B. Explication

Le Conseil d'administration propose de modifier l'alinéa 2 de l'art. 3a des Statuts afin d'aligner les raisons d'exclusion des droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) lors de l'émission d'instruments financiers sur actions sur l'autorisation existante d'exclure les droits de souscription préférentiels (*Bezugsrechte*) prévue à l'art. 3b des Statuts. L'alignement entraîne une réduction des cas de figure, favorable aux actionnaires, où les droits de souscription prioritaires (*Vorwegzeichnungsrechte*) peuvent être exclus lors de l'émission d'instruments financiers sur actions, tout en préservant la capacité d'utiliser ces instruments pour améliorer la dotation en capital du Groupe et tout en fournissant au Groupe la flexibilité nécessaire pour réagir aux développements sur les marchés financiers.

En outre, le Conseil d'administration propose de modifier l'alinéa 3 de l'art. 3a des Statuts afin de porter le délai d'exercice des droits de conversion à un maximum de 30 ans (contre 20 ans précédemment) pour permettre une structuration flexible de ces instruments financiers sur actions de manière à ce qu'ils soient conformes aux exigences des agences de notation en matière de capital et afin de clarifier les conditions existantes auxquelles de nouvelles actions nominatives peuvent être émises en exécution d'instruments financiers sur actions. L'objectif consiste à s'assurer que ces instruments peuvent procurer la flexibilité souhaitée en matière de gestion du capital tout en veillant à ce que les conditions et pratiques du marché continuent à être respectées dans l'intérêt des actionnaires.

Le renouvellement de la limitation au 21 avril 2019 et la réduction du nombre maximal d'actions dans l'alinéa 5 aligne la date d'expiration de la limitation ainsi que la limitation du total des actions émises à partir de capital autorisé et conditionnel sans droits de souscription préférentiels ou droits de souscription prioritaires des actionnaires existants, sur la date d'expiration et la limitation du capital autorisé, comme cela est indiqué sous le point 9.1 de l'ordre du jour.

Organisation

Rapport annuel et rapports de l'Organe de révision

Le rapport annuel 2016 a été publié le jeudi 16 mars 2017 et peut être consulté sur le site internet de Swiss Re SA (www.swissre.com). Un exemplaire imprimé du rapport complet est envoyé aux actionnaires sur requête. Le rapport annuel, y compris les rapports de révision sur les comptes annuels et les comptes du Groupe ainsi que le rapport de rémunération sont également disponibles au siège de Swiss Re SA, Mythenquai 50/60 à Zurich, Suisse.

Participation personnelle à l'Assemblée générale ordinaire

Si vous souhaitez participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire, veuillez utiliser le bulletin-réponse joint pour commander votre carte d'admission.

Représentation, retour du bulletin-réponse et cartes d'admission

Si vous ne souhaitez pas assister personnellement à l'Assemblée générale ordinaire, vous êtes encouragé à désigner un représentant. Selon l'art. 11 des Statuts, vous disposez des options suivantes: les actionnaires peuvent faire représenter leurs actions lors de l'Assemblée générale ordinaire par une autre personne dûment autorisée par écrit ou par le Représentant indépendant. Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, a été élu comme Représentant indépendant de la Société. Les sociétés peuvent être représentées par leurs représentants légaux ou autorisés ou par d'autres représentants, les personnes mariées par leur époux/épouse, les mineurs et personnes sous curatelle peuvent être représentés par leur représentant légal.

Veuillez retourner votre bulletin-réponse, dûment rempli et signé, à l'aide d'une des enveloppes fournies le plus rapidement possible, mais au plus tard jusqu'au **mercredi 12 avril 2017**. Les cartes d'admission ainsi que les cartes de vote seront envoyées entre le 6 et le 18 avril 2017 à tous les actionnaires qui se sont enregistrés pour participer à l'Assemblée générale ordinaire.

Afin de faciliter le vote des actionnaires qui ne sont pas en mesure de participer à l'Assemblée générale ordinaire en personne et conformément aux dispositions en la matière, le Représentant indépendant peut aussi être instruit par le biais du service internet pour investisseurs sur www.sherpany.com/swissre jusqu'au **dimanche 16 avril 2017, 23h59 HAEC**, et ceci selon les informations respectives envoyées avec la convocation.

Droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions le **jeudi 13 avril 2017** disposent d'un droit de vote.

Langue

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand. Une traduction simultanée en anglais et français aura lieu durant l'Assemblée. Des écouteurs pourront être obtenus dans le hall d'entrée.

Convocation

La convocation en allemand sera publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce le mardi 21 mars 2017. En cas de contradictions entre cette version française et la version allemande, la version allemande fait foi.

Organisation

Exposition

Vous êtes invités à visiter l'exposition au sujet du nouveau bâtiment de Swiss Re «Swiss Re Next». L'exposition se trouvera à l'entrée du Hallenstadion.

Adresse de contact

Swiss Re SA, Registre des actions, Mythenquai 50/60, 8022 Zurich, Suisse
Téléphone +41 43 285 6810; fax +41 43 282 6810; e-mail: share_register@swissre.com

Swiss Re SA
Mythenquai 50/60
Boîte postale
8022 Zurich
Suisse

Téléphone +41 43 285 2121

Fax +41 43 285 2999

www.swissre.com